

À VOUS LA RÉGION



**LES ARCHIVES
RÉGIONALES
D'ÎLE-DE-FRANCE**

QU'EST-CE QUE LES ARCHIVES RÉGIONALES ?

Le service des Archives régionales d'Île-de-France est chargé de collecter, conserver et mettre à la disposition du public :

- ◉ Les dossiers et informations issus de l'activité des services du Conseil régional depuis la création de la Région Île-de-France en 1976,
- ◉ Les documents des établissements publics régionaux et organismes associés de la Région Île-de-France (Agence des espaces verts, Institut Paris Region, etc.),
- ◉ Une partie des archives du District de la région parisienne, organe créé par l'État pour équiper et aménager le territoire régional de 1961 à 1976.





Quels sont les enjeux de la conservation des archives aujourd'hui ?

Les archives de la Région Île-de-France permettent de comprendre comment la région parisienne s'est transformée sur la période contemporaine, ainsi que l'évolution des politiques publiques qui se sont déployées sur son territoire.

Elles sont conservées pour sauvegarder la mémoire de l'activité et du territoire régional. À ce titre, elles font partie du patrimoine régional.

Les documents d'archives permettent aussi de faire la preuve de droits ou d'engagements de l'administration régionale.

Elles sont un outil au service de l'efficacité de l'action administrative et de sa transparence vis-à-vis des Franciliens et de tout public intéressé.

Les archives régionales sont au cœur de la gestion de l'information, que cette information soit sur support papier ou numérique, afin de la conserver et de la rendre accessible dans le futur.



QUEL TYPE D'ARCHIVES PEUT-ON Y TROUVER ?

On y trouve les documents et données retraçant 60 ans d'évolution du territoire dans tous les domaines de compétence de la Région Île-de-France, notamment :

- ⊙ Construction des lycées
- ⊙ Politique des transports à l'échelle régionale
- ⊙ Aménagement et équipement du territoire
- ⊙ Environnement
- ⊙ Développement économique...
- ⊙ Culture, sports et loisirs
- ⊙ Recherche et enseignement supérieur



À NOTER

Certains documents comportant des informations protégées (secret industriel et commercial, données personnelles...), définies dans le Code du patrimoine, ne sont communicables qu'après l'expiration de délais de communicabilité spécifiques.



SUR QUEL TYPE DE SUPPORT ?



Les Archives régionales possèdent un fonds documentaire très important sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire : études, cartes et plans de l'Institut Paris Région (ex-Institut d'aménagement et d'urbanisme ou IAU), dossiers d'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, etc.



QUI PEUT CONSULTER LES ARCHIVES ?

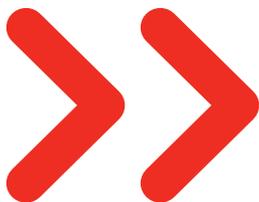
Les archives régionales sont consultables par tous (grand public, étudiants, chercheurs), gratuitement, sur rendez-vous.

COMMENT PRENDRE RENDEZ-VOUS ?

1. Consultez le moteur de recherche en ligne pour trouver les documents susceptibles de vous intéresser : <https://archives-regionales-recherche.iledefrance.fr>

2. Contactez le service des Archives régionales par mail, à l'adresse archives@iledefrance.fr, en précisant l'objet de votre recherche et les documents que vous souhaitez consulter.

3. Les Archives vous proposeront un rendez-vous pour venir consulter les documents au siège de la Région Île-de-France, à Saint-Ouen (93).



Les Archives régionales
d'Île-de-France, ce sont :

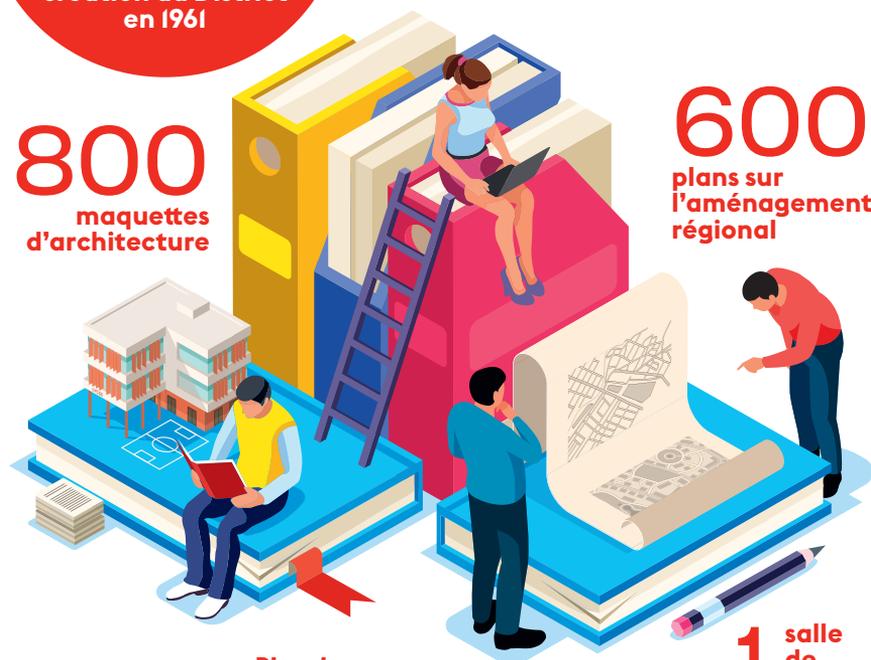
en chiffres

Près de
60
ans
d'histoire depuis la
création du District
en 1961

Plus de
10 km
linéaires de documents
conservés

800
maquettes
d'architecture

600
plans sur
l'aménagement
régional



Plus de
20 000
dossiers
inventoriés

1 salle
de
consultation

2 magasins
d'archives
ouverts ponctuellement
à la visite du public

COMMENT VENIR AUX ARCHIVES RÉGIONALES ?

Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil , 93400 Saint-Ouen

Métro : Mairie-de-Saint-Ouen (lignes 13, 14)

Prendre rendez-vous : archives@iledefrance.fr

Plus d'informations : www.iledefrance.fr/archives-regionales



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil
93400 Saint-Ouen
01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **@iledefrance**

 **iledefrance**